

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber*
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Bolton Swiss SA  
Via Lisano 3  
CH-6900 Massagno  
Tel.: 091 960 45 90  
email: info@uhu.boltongroup.de
- **Service chargé des renseignements:** CRD
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
0049-(0)7223284-363/-370 (tagsüber)  
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum: Tel. 145 (24h)

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

- Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

- Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**Nom du produit: UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber**

(suite de la page 1)

· **Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les phrases R et S peuvent être omises si l'emballage ne contient pas plus de 0,125 litre.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

· **Phrases R:**

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

37 Porter des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Colle

· **Composants dangereux:**

9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues ☒ Xn R20-40-48/20; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ☒ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ☒ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
-----------	---	---------

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

**Nom du produit:** UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Porter un appareil de protection respiratoire.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 4)

**Nom du produit:** UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber

(suite de la page 3)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m <sup>3</sup> , 0,005 ppm Valeur à long terme: 0,02 mg/m <sup>3</sup> , 0,005 ppm als Gesamt-NCO gemessen
--------------	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

**Forme:** Visqueuse

**Couleur:** Crème

(suite page 5)

**Nom du produit:** UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber

(suite de la page 4)

· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	> 190°C
· <b>Point d'inflammation:</b>	> 100°C
· <b>Température d'inflammation:</b>	400°C
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Densité à 20°C:</b>	1,12 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20°C:</b>	4500 mPas
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>VOC (CE)</b>	0,00 %
<b>VOCV (CH)</b>	0,00 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions au contact de l'eau.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Isocyanates

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
- Sensibilisation possible par inhalation.
- Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
- Nocif
- Irritant

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Nom du produit:** UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber

(suite de la page 5)

- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

· <b>No ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	-



**Nom du produit: UHU PU MAX flüssig Konstruktionskleber**

(suite de la page 6)

**15 Informations réglementaires**

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**· Service établissant la fiche technique: CRD****· Contact:**

Frau A. Liar,  
Herr Dr. C. Hanf

**· Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)